

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-496 (Rect)

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 63**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement organise la suppression « de la prime d'activité des pensions, des rentes d'invalidité et des rentes accident du travail et maladie professionnelle (AT-MP) » dans l'alinéa 2 du présent article. Il compte mettre en place cette mesure dès le 1^{er} janvier 2018, en augmentant dans le même temps la CSG. Ce matraquage fiscal, qui s'abat sur des personnes blessées et plus fragiles que d'autres, est honteux.